

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 06 JUILLET 2018

Date de convocation : 02 juillet 2018

Date d'affichage : 13 juillet 2018

Présents : Mmes Gaëlle FONTANA – Aliénor CHASSINE – MM. Éric CAPRON – Ludovic VAN PAEMELEN – Arnaud MARQUIS – Bernard VINCENT – Michel de METZ – Maurice BOULOT – Xavier MOREAU – Philippe MARCHET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2018
- Point sur les travaux et limitation du village à 30km/h
- Devis travaux église et DETR
- Devis travaux mairie (Adap) et DETR
- Délibération sur la protection des données (RGPD)
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il souhaite rajouter trois points à l'ordre du jour :

- La création d'un poste de conseiller municipal délégué à l'Etat Civil et l'élection de celui-ci
- Nomination d'un coordinateur communal pour la campagne de recensement de la population 2019
- Décision modificative n°1

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2018

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous.

■ II / Point sur les travaux et limitation du village à 30 km/h

Le Maire informe les conseillers de l'avancement des travaux d'aménagement dans le village :

- Le projet d'écluse Chemin du Bois a été voté par le Conseil d'Amiens Métropole. Un rendez-vous avec Amiens Métropole est fixé afin de déterminer la date de commencement des travaux probablement en octobre.
- L'étude (cartographie, géolocalisation, marquage et piquetage des réseaux) a été réalisée rue de Bacouël. Amiens métropole se charge de compléter le dossier et de le faire parvenir au Conseil Départemental. L'objectif est de faire cet aménagement avant fin 2018.
- Un 3^{ème} projet d'aménagement est en cours pour la rue de Revelles. Beaucoup de contraintes retardent la validation par le Département et par conséquent sa réalisation.

Dans l'attente de la concrétisation de ces projets, il est envisagé de limiter la traversée du village à 30 km/h. Monsieur le Maire avise les membres du conseil qu'une lettre sera envoyée à Monsieur le Président du Conseil Départemental et à Monsieur le Préfet pour cette demande.

Les conseillers souhaiteraient qu'il soit demandé à ces mêmes administrations la mise en place de deux stops (l'un au niveau du carrefour du lotissement (priorité à droite) et un autre au carrefour Chemin de Clair).

Monsieur le Maire a auparavant sollicité les services de la gendarmerie pour des contrôles inopinés. Il est demandé aux conseillers de repérer et noter dans la mesure du possible les véhicules en excès et leur heure de passage afin d'améliorer le contrôle.

Monsieur le Maire annonce qu'une canalisation va être passée pour la fibre entre les communes de Creuse et de Clairy Saulchoix. Il a accordé l'autorisation de travaux à l'entité Orange qui devraient démarrer à compter du 3 septembre 2018.

■ III / Devis sur les travaux de l'église : sécurisation de la voûte et du parquet

Monsieur le Maire présente au conseil deux devis de société pour des travaux urgents de sécurisation de l'église : vétusté du parquet et fragilité par endroits du berceau (la voûte).

- Devis de la Société CARPENTIER (80 Pierrepont sur Avre) pour un coût de 39 287.33 € TTC (32 739.44 € HT)
- Devis de l'entreprise LEPEINGLE (60 Sarcus) pour un coût de 38 293.20 € TTC (31 910 € HT)

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de retenir le devis de l'entreprise LEPEINGLE d'un montant de 38 293.00 euros TTC pour les travaux de sécurisation du parquet et berceau de l'Eglise. Monsieur le Maire a sollicité auprès de la DETR une subvention. Cette dernière a accordé une subvention de 6 548 €.

■ IV / Devis sur les travaux de la mairie (Adap)

Monsieur le Maire présente au conseil deux devis pour la mise en accessibilité du bureau et de la salle de réunion de la mairie :

- Devis de la Société BHF DELAPLACE pour un montant de 22 465.52 € TTC (20 423.20 € HT)
- Devis de l'entreprise LEPEINGLE (60 Sarcus) pour un coût de 24 481.00 € TTC (20 401 € HT)

Monsieur le Maire informe les conseillers que le devis de BHF DALAPLACE applique une TVA à 10 % au lieu de 20 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de retenir le devis de l'entreprise LEPEINGLE d'un montant de 24 481.00 euros TTC pour les travaux de mise en accessibilité du bureau et la salle de réunion de la mairie. Monsieur le Maire a sollicité auprès de la DETR une subvention. Cette dernière a accordé une subvention de 7 148 €.

V / Délibération sur la désignation du Délégué à la Protection des Données (DPO)

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que toutes organismes publics à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) propose de mutualiser son délégué à la protection des données.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

■ VI / Création du poste de conseiller municipal délégué à l'Etat Civil et élection de celui-ci

Monsieur le Maire rappelle que la création de poste de conseiller municipal délégué relève de la compétence du conseil municipal.

Il est proposé la création d'un poste de conseiller municipal délégué à l'état civil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la création du poste de conseiller municipal délégué à l'Etat Civil.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal décidant la création du poste de conseiller municipal délégué,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection d'un conseiller municipal délégué intervient par scrutin secret dans les mêmes conditions que celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 9

A obtenu 9 voix : Madame Gaëlle FONTANA

Madame Gaëlle FONTANA ayant obtenu la majorité absolue est proclamée conseillère municipale déléguée.

■ VII / Délibération sur la nomination du coordinateur communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la prochaine campagne de recensement de la population qui se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.

Le coordinateur communal devra être renseigné dans l'application informatique OMER.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Eric CAPRON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de Monsieur Eric CAPRON en tant que coordinateur communal.

■ VIII / Décision modificative n°1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une décision modificative doit être votée pour financer l'étude topographique de la rue de Bacouël.

La décision modificative sera établie comme suit : la somme de 1 287 € sera prise du compte 61521 ce qui permet d'augmenter le compte 023 virement à la section d'investissement et le compte 021 virement à la section de fonctionnement pour inscrire cette somme au compte 2032.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative.

■ IX / Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une habitante est venue en mairie pour l'avertir que son grillage a été endommagé. Elle a constaté que quelques petits outillages avaient disparu. Monsieur le Maire va interroger le voisinage pour savoir s'ils ont été témoins de quelque chose.

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a contacté Monsieur Foré François pour entreprendre des saignées dans les talus afin de limiter les coules de boue en cas de fortes pluies (violents orages) rue Main. La rue Main présente une particularité. A son extrémité, il existe une partie de chaussée qui n'a pas été aménagée lors de la construction de l'habitation située au n°7.

Un accord avait été passé entre la commune et le propriétaire afin de préserver les arbres en place, situés en limite de propriété, à charge pour ce dernier d'entretenir le talus et de procéder à la taille des végétaux.

A l'automne dernier, il a été procédé à l'arrasement des terres du talus en limite de chaussée, libérant une zone non stabilisée.

Afin de mettre en état cette partie de chaussée (coût estimé à 3 000 € environ), l'entreprise Falize avait été contactée pour la fourniture d'un devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société Falize pour des travaux de décaissement et terrassement général pour un montant estimé à 3 000 € TTC.

Contact sera pris avec le propriétaire habitant au 2 rue Main afin de déterminer les conditions possibles de réalisation, une procédure juridique entamée par ce dernier étant en cours (litige entre les deux propriétaires n'impactant pas à ce jour la commune).

- De nouvelles chaises pour la salle des fêtes seront commandées en remplacement de celles devenues vétustes. De même, il sera procédé à l'achat d'une table pique-nique. Les filets de foot ont fait l'objet d'une demande auprès de la Métropole.

- Organisation du 14 juillet : les invitations sont lancées. Activités prévues : foot et vélo à 10 heures et pot du Conseil à 11 heures 30.

- Nettoyons la nature : Monsieur Ludovic VAN PAEMELEN a procédé à l'inscription de la commune à cet événement (date prévue : dernier WE de septembre).

Séance levée à 20h30